

vôtre miséricorde est ce qui a fait fondre & disparaître mon péché, comme le Soleil fait fondre la glace; je reconnois que c'est elle qui m'a préservé de tout le mal que je n'ai point fait: car quel mal n'étois-je point capable de faire, puisque j'ai pu aimer un crime dont il ne me revenoit rien? Je vous suis donc redevable, ô mon Dieu, non seulement du pardon que vous m'avez accordé des pechez que j'avois commis, mais de la protection par laquelle vous m'avez garanti de tous ceux que j'auois encore pu commettre. CAR QUI EST l'homme qui faisant attention à sa corruption & à sa foiblesse, ose attribuer à ses propres forces ce qu'il trouvera d'innocence & de pureté dans ses mœurs & dans sa vie, & se croire d'autant moins obligé à vous aimer, comme s'il avoit eu moins de besoin de votre miséricorde, que ceux qui se convertissant à vous après avoir vécu dans le desordre, obtiennent le pardon de leurs pechez?

*Jusques
où va ce
que nous
devons à
la grace.*

Que ceux qui ayant suivi l'attrait de la vocation intérieure par où vous les avez appelé à vous, ont évité des desordres comme ceux où je me souviens d'avoir vécu, & que je vous confesse ici, ne m'insultent donc point, & ne se moquent point de moi; puisque s'ils n'ont point été malades, ou, pour parler plus juste, s'il l'ont été moins que moi, ce n'est que par le secours du même Médecin à qui je suis redevable de ma guérison. Qu'ils ne vous en aiment donc pas moins; & qu'ils vous aiment même d'autant plus que LE BIENFAIT d'avoir été préservé de tant de pechez, est bien plus grand que celui d'en avoir été tiré.

*Ceux dont
la vie a
été la plus
pure n'ont
nul sujet
de se pré-
férer aux
plus grands
pecheurs
& pour-
quoi?*

CHAPITRE VIII.

Qu'il ne se porta à ce larcin que par compagne.

6. **Q**UE me revenoit-il donc, malheureux que je suis, de tous ces desordres qui me